



Recidive thc au volant durant periode de recidive legale

Par frt, le **07/08/2011** à **13:32**

Bonjour,

Consommateur régulier de cannabis, je me suis fait contrôler positif au thc durant ma periode de recidive legale.

Deja condamné a plusieurs reprises pour alcoolémie (4 mois de sursis et TIG) et une fois pour alcoolémie+thc (moi meme victime d'un avp lourd le coupable ayant fait un d'élus de fuite! 6 mois de surcis) . Également condamné pour détention de cannabis en tribunal militaire.

Je voudrais connaitre la peine encourue, si je risque le ferme et connaitre les possibilités d'aménagement de peine si tel est le cas.

D'avance merci pour vos réponses.

Par mimi493, le **07/08/2011** à **14:50**

Voyez d'urgence un avocat si vous ne voulez pas plusieurs mois de prison ferme.

Et dès maintenant, entamez une cure de désintoxication afin d'arriver devant le juge avec des arguments.

Par frt, le **07/08/2011** à **15:27**

Merci de votre réponse, je vais appeler mon avocat dans le courant de la semaine prochaine, n'ayant toujours pas ma convocation.
Ce dernier m'avait déjà prévenu que la prochaine serait la "bonne". Je vais essayer de gérer un maximum un aménagement (bracelet électronique).

Par **mimi493**, le **07/08/2011** à **15:30**

Vous semblez réfractaire à la cure de désintox, donc vous allez arriver dans le déni de votre addiction devant le juge. ça ne va pas aider à l'indulgence ...
De toute façon, c'est le JAP qui décide de l'aménagement de la peine, après la condamnation

Par **frt**, le **07/08/2011** à **15:55**

Fumant qu'un joint le soir et ayant connu auparavant une réelle addiction, je sais pouvoir arrêter du jour au lendemain.
Quel est le processus de désintoxication valable devant un juge?

Par **mimi493**, le **07/08/2011** à **22:50**

[citation]Consommateur régulier de cannabis, je me suis fait contrôler positif au thc durant ma période de recidive legale.

Déjà condamné a plusieurs reprises pour alcoolémie (4 mois de sursis et TIG) et une fois pour alcoolémie+thc (moi meme victime d'un avp lourd le coupable ayant fait un d'élus de fuite! 6 mois de surcis) . Également condamné pour détention de cannabis en tribunal militaire. [/citation] quand on en est là, on ne peut pas dire qu'on s'arrête quand on veut, sinon, vous l'auriez fait

Commencez déjà par ne plus fumer et avoir des urines qui montrent aucune consommation.
Sinon, il y a ce genre de choses
<http://www.sevrage-dependance.fr/cannabis/sevrage-et-traitement/>